



## COMMUNE D'HELBAUT

### CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2015**

**Début de la séance : 18h30**

#### **Présents :**

Francis MARQUANT, Maire  
Eric Rolin, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Caroline Denuncq, Jean-Pierre Duchatel, Jacques Dupont, Jean Michel Gary, Brigitte Leblond, Sylvie Lemaire, Christophe Podevin, Aline Pohier, Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

#### **Absents excusés :**

Colette Blondel (arrivée à 19h00), Pierre Delobel qui a donné pouvoir à Philippe Sambourg, Hélène Fiolet qui a donné pouvoir à Francis Marquant

#### **Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** Aline Pohier

Une minute de silence est observée en mémoire de Mme Joan Geffroy, décédée le 29 août 2015.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 juin 2015 : adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

#### **1) Modification statutaire de la CASO : transfert de la compétence assainissement de la commune de Wizernes :**

Par délibération du 30 Mars 2015, la commune de Wizernes a sollicité la CASO pour assumer en ses lieux et place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence assainissement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif). Ce transfert de compétence suppose une modification statutaire de la CASO, sur laquelle le CM est invitée à se prononcer. Monsieur le Maire propose d'accepter cette modification statutaire de la CASO, afin que la compétence assainissement de Wizernes lui soit transférée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

#### **2) Modification statutaire de la CASO : prise de la compétence voirie d'intérêt communautaire:**

Lors de sa réunion du 11 décembre 2014, la CASO a adopté le principe de la réalisation de la voirie de désenclavement de la gare de St Omer et a opté pour le trajet prolongeant l'avenue des Frais Fonds et la rue Rembrandt à Longuenesse. Conformément à l'article L 5211-17 du

CGCT, le CM est invité à se prononcer sur cette prise de compétence de la CASO. Monsieur le Maire propose d'accepter la prise de compétence voirie d'intérêt communautaire de la CASO, pour la voirie pré citée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**3) Fixation du nombre de siège au conseil communautaire de la CASO suite à l'intégration de la commune de Racquinghem, répartition entre les communes membres :**

Par délibération n°408-15 du 25 juin 2015, la CASO a adopté une nouvelle répartition des sièges communautaires afin de prendre en compte l'adhésion de la commune de Racquinghem au 1<sup>er</sup> Septembre 2015. Cette nouvelle répartition prévoit que la commune d'Helfaut dispose désormais de 2 sièges communautaires (contre 1 actuellement). Monsieur le Maire propose d'accepter cette nouvelle répartition.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**4) Election d'un délégué communautaire :**

Suite à l'adoption de la nouvelle répartition des sièges communautaires, Monsieur le Maire invite le CM à élire un nouveau délégué communautaire et lance un appel à candidature. Eric Rolin et Jean Michel Gary sont candidats. Le CM procède au vote à bulletin secret.

Résultats : Eric Rolin : 14 voix      Jean Michel Gary : 3 voix

**Eric Rolin est élu délégué communautaire.**

A noter, puisque la commune possède désormais 2 conseillers communautaires, le conseiller communautaire suppléant n'existe plus.

**5) Décision modificative :**

Le lot n°11 du marché de rénovation extension de la mairie n'est pas soldé. Il reste environ 15 000€ à payer, la commune étant en litige avec l'entreprise titulaire du lot vis-à-vis de la qualité de la prestation fournie. La municipalité tente de trouver une solution de compromis avec l'entreprise afin de débloquer la situation. Cependant, il faut prévoir le solde du marché en écriture. Egalement, la commune a sollicité l'appui d'un bureau d'étude pour réaliser le schéma d'accessibilité aux ERP, la loi stipulant que ce schéma doit être déposé en préfecture avant le 25 septembre 2015. Il faut donc là aussi prévoir les crédits nécessaires. Enfin, l'éclairage du stade municipal a dû être coupé cet été, compte tenu d'un défaut majeur dans le réseau électrique. Des travaux importants de mise en conformité devront être faits avant la remise en service. Cette dépense imprévue doit également faire l'objet d'une prévision budgétaire. Monsieur le Maire propose donc une Décision Modificative au budget comme suit :

Article 2031 : + 2 500€ (schéma d'accessibilité) / article 21538 : + 6 000€ (éclairage stade municipal) / article 2313 : + 15 000 € (construction mairie). Soit un total de + 23 500€.

Article 2152 : - 13 000€ (installation de voirie) / article 2182 : - 10 500€ (matériel de transport). Soit un total de – 23 500€.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**6) Dénomination de voirie :**

Le lotissement « le village » arrivant à son terme, il y a lieu de déterminer le nom de 2 rues nouvellement créées. Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition de l'équipe municipale, à savoir rue des genêts et impasse des orchidées.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**7) Indemnités de fonction :**

Devant les réductions annoncées des dotations de l'Etat en 2015 et qui se poursuivront en 2016 et 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le montant des indemnités de fonction des élus, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, comme suit :

Maire : 31 % au lieu de 34% ; 1<sup>er</sup> adjoint : 11% au lieu de 13% ; 2<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> adjoint : 10% au lieu de 11% ; maintien à 6% pour le conseiller délégué.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**8) Compte rendu annuel technique et financier de la CASO :**

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil communautaire a approuvé, le 25 juin dernier, les différents comptes rendus annuels techniques et financiers. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces comptes rendus. Le conseil municipal prend acte des rapports des comptes rendus annuels techniques et financiers 2014 de la CASO. Monsieur le Maire propose de les valider.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**9) Motion de soutien à l'Association des Maire de France :**

Monsieur le Maire propose de ratifier la motion de soutien à l'Association des Maires de France alertant solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**10) Désignation des membres de l'AFR d'Heuringhem Helfaut :**

Conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du Code Rural, le CM doit procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Heuringhem Helfaut. Le CM doit désigner 3 membres propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. Monsieur le Maire propose de désigner :

Christian Devignes, Pierre Fiolet, Sébastien Macrel.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**11) Compteur communicant gaz : convention d'hébergement avec GRDF :**

GRDF va progressivement changer les compteurs de gaz à partir de 2018. Ces nouveaux compteurs pourront être relevés à distance. Pour cela, GRDF doit installer une antenne relai. En contre partie, la société propose de passer une convention pour attribuer à la commune une participation financière, couvrant les coûts de l'électricité (environ 15€ par an). Monsieur le Maire propose demande l'autorisation de signer cette convention.

Une élue demande si cette antenne risque de faire des interférences. GRDF assure que ce n'est pas le cas puisque les informations transitent par le réseau électrique. Un élu propose que l'antenne soit installée en haut de la salle des sports plutôt qu'à l'église.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

**DIVERS :**

- A. Recours à un avocat : Un locataire d'un logement communal a fourni un faux lors de la rédaction de son bail. L'affaire va comparaitre au tribunal de grande instance et la commune peut se porter partie civile pour demander des dommages et intérêts. La commune dispose par ailleurs d'une assurance protection juridique. Monsieur le Maire demande l'autorisation de recourir à un avocat pour défendre la commune dans cette affaire.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.**

Arrivée de Colette Blondel

- B. Encaissement d'une recette exceptionnelle du CLSH : Le CLSH a organisé une fête pendant laquelle ont été vendus sandwich et boissons. La recette totale s'élève à 847€. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser cette recette de 847€.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.**

- C. Reversement trop perçu. Suite à un versement trop important par la mutuelle de Mme Pohier pour un enfant au CLSH, Monsieur le Maire propose de rembourser le trop perçu, soit 25.80€

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.**

- D. Rachat pylône électrique : Un riverain demande l'autorisation de racheter 2 pylônes électriques entreposés à l'atelier qui ne serviront plus. Monsieur le Maire propose d'accepter cette cession moyennant un versement de 30€.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.**

- E. L'aéroclub de Saint-Omer propose à la commune d'envoyer une liste de noms de jeunes Helfallois, ayant entre 13 et 21 ans, afin de leur offrir un vol d'une vingtaine de minute à bord d'un quadriplace. Monsieur le Maire propose que chaque conseiller municipal tire au sort un nom de jeune. Sont tirés au sort : Yann Blot, Charles Bournonville, Anaïs Briche, Charlotte Chabé, Jeanne Clerdan, Chloé Cordiez, David Delattre, Gwendoline donchez, Wendy Duvivier, Pauline Duwat, Steve Foulon, Baptiste Gazet, Thérèse Gedda, Madison Harlay, Baptiste Leclercq, Marie Louchart, Julian Poulain, Heaven Wisniewski.

- F. Motion à l'ARS : Devant le départ prochain du docteur Manier, Monsieur le Maire propose la rédaction d'une motion à l'Agence Régionale de Santé pour alerter sur la situation de la commune. Une élue évoque la possibilité de recourir au médecin salarié. Monsieur le Maire

répond que contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'existe pas de médecin salarié à la communauté de communes de Fruges, les élus ne souhaitant pas faire concurrence à la maison de la santé nouvellement implantée. Le problème de ce système est qu'en cas d'arrêt maladie, ou d'un nombre faible de consultation, le coût pour la commune pourrait être très important, pour des résultats non garantis. Par ailleurs, un élu propose également d'alerter le conseil de l'ordre des médecins, ainsi que le ministère de la santé.

### **INFORMATIONS :**

- Un terrain pouvant faire office de dépôt a été proposé en location à la commune par la société Téréos. Il s'agit d'un ancien dépôt de betteraves. Aucune suite ne sera donnée.
- Suite au départ de l'ancien locataire, le logement situé au dessus de l'école maternelle est loué à compter du 16 aout 2015, avec un mois de location à titre gracieux pour compenser les travaux d'intérieur.
- La salle sera louée gratuitement au comité des fêtes pour l'organisation du repas du nouvel an.
- Monsieur le Maire demande si des élus ne souhaitent pas être à la table d'honneur du repas des aînés. 3 élus font part de leur souhait.
- Suite au décès de Mme Geffroy, Monsieur le Maire a écrit à Mme Carbonnet, suivante dans la liste *Agir Ensemble*, pour demander si elle acceptait la nomination en tant que conseillère municipale. Mme Carbonnet n'a pas accepté cette nomination. Monsieur le Maire va donc contacter le suivant de la liste pour lui proposer la nomination.
- Une élue demande la position de Monsieur le Maire concernant la fusion des communes. Monsieur le Maire informe le CM que la CASO réalise en ce moment une étude pour évaluer l'impact de la fusion de certaines communes. Mais avant même les résultats, Monsieur le Maire pense que dans tous les cas, il serait nécessaire de demander l'avis de la population par référendum. Il faut également rester prudent sur cette décision car il s'agit d'engager la commune sur des années, en contre partie d'un arrêt des baisses de dotations sur 2 ou 3 ans. De plus, il faut savoir que la fusion de communes suppose un lissage des taux d'imposition. Les taux étant plus bas à Helfaut que dans les communes voisines, les Helfallois verraient leurs impôts augmenter s'il y avait une fusion des communes.
- L'AAE et l'ALSH ont demandé un local supplémentaire à la salle des sports, pour stockage. Le bureau a proposé de mettre à disposition un vestiaire douche commun pour les 2 associations.
- L'adjoint aux affaires scolaires présente le fonctionnement global des activités périscolaires. Cette année, la municipalité a fait le choix de mettre des groupes par niveau. L'objectif recherché est de permettre aux élèves de découvrir un maximum d'activités.

Levée de séance à 19h40

Le Maire,  
Francis Marquant.